

Déclaration de Robert Schuman (Londres, 5 mai 1949)

Légende: Le 5 mai 1949, lors de la signature à Londres du Statut du Conseil de l'Europe, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, évoque un renouveau de l'esprit européen et salue l'aube d'une nouvelle coopération politique en Europe.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Organisations internationales. Conseil de l'Europe - Constitution. Conférence sur la création d'un Conseil de l'Europe-Londres du 3 au 5 mai 1949, AE 12379.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_robert_schuman_londres_5_mai_1949-fr-97217713-8cb6-4679-a6ce-8bd77660bd17.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Déclaration de Robert Schuman (Londres, 5 mai 1949)

La définition de l'Europe comme entité géographique a fait l'objet de savantes polémiques qui continuent. Mais l'Europe ne saurait attendre la fin de ce débat : elle se définit elle-même par la volonté de ses populations.

Pressée par les besoins de sa restauration matérielle et morale, hantée par sa soif de paix et de sécurité, elle se construit dans le réel, sur la base de ses affinités culturelles et par la mise en commun de ses ressources.

L'Aide Marshall a stimulé d'une façon décisive l'organisation économique des pays européens. Leur défense commune a été l'objet de traités récents, sauvegarde de la liberté et de l'indépendance des nations adhérentes.

Aujourd'hui, nous jetons les fondations d'une coopération spirituelle et politique, de laquelle naîtra l'esprit européen, principe d'une vaste et durable union supranationale.

Cette union n'aura ni pour but ni pour conséquence d'affaiblir le lien national. La diversité et l'originalité des apports que feront les pays membres à leur communauté, fourniront, au contraire, l'aliment essentiel des travaux de l'association européenne et rendront possible la conciliation entre l'indispensable dynamisme et les considérations d'une prudence réaliste.

Nous n'entendons ni renier notre passé propre, ni compromettre l'élan de nos aspirations particulières que nous nous bornerons à coordonner dans le cadre d'une immense œuvre commune.

On ne saurait mieux servir son propre pays qu'en lui assurant, dans la paix et dans l'indépendance, le concours amical d'autres pays solidaires dans la recherche d'un bien-être qui sera durable dans la mesure où il sera commun à tous. Comme les individus ils sont faits pour s'entendre et s'entraider. L'accueil si bienveillant qu'ont bien voulu nous réserver Leurs Majestés le Roi et la Reine, accueil dont nous garderons un souvenir reconnaissant, témoigne que ces sentiments sont ceux de la grande Communauté britannique comme ils le sont de son Gouvernement.

C'est sur le sol français que se trouvera le siège de notre organisation. La France vous sait gré de ce choix qui est pour elle un honneur et un témoignage de confiance. Elle s'est toujours senti une vocation d'apostolat. Nos révolutionnaires ont porté au-delà de nos frontières le nouveau message de liberté qui est devenu le bien commun de l'humanité contemporaine. Dans leur zèle ils n'ont pas toujours su se maintenir dans la limite des méthodes pacifiques. Nous ne subirons pas pareille tentation ; l'exemple et la persuasion seront nos seuls moyens dans une entreprise qui sera exclusivement pacifique et constructive. Nous ne menacerons personne en nous associant en vue d'une aide mutuelle ; mais nous servons en même temps l'Europe dans son ensemble en créant le noyau d'une Europe renouvelée, régénérée dans les épreuves communes et consciente de son éternelle mission civilisatrice.